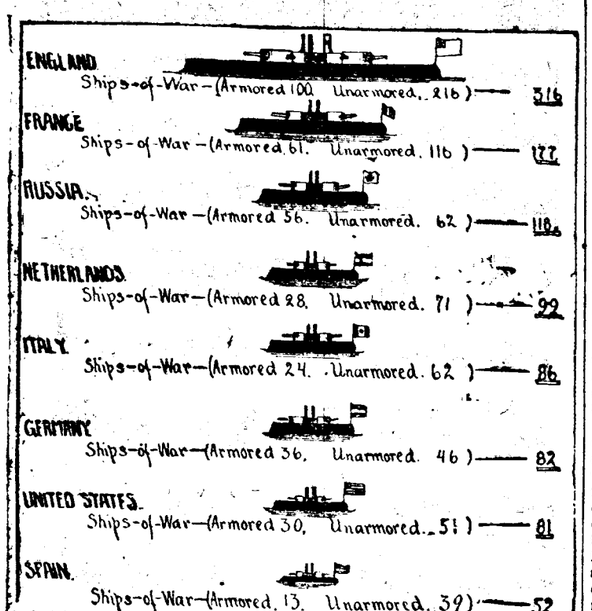

A REBUS.

ANSWER.

Open doors and windows, and ring the merry bells,
To welcome dear, old Santa Claus, whose form the story tells
That Christmas time has once more come, bringing glad news along;
When grateful hearts receiving will break forth into song.
Those happy bells as they swing in the steeple
Ring gladsome tidings to all good people.

RAGS FOR SPONGES.

NOT ONLY CONVENIENT, BUT ATTRACTIVE IN APPEARANCE.

Serge or Cloth Makes Durable Bags, but Linen, Jeans and Other Washable Materials May Be Used—Directions For Making a First Class Bag.

The uncompromising ugliness of the ordinary sponge bag is admitted, and yet no outcry appears to have been made against it. There is really no reason

ORNAMENTAL SPONGE BAG.

why the sponge bag should not present an attractive appearance, for a few enterprising women with deft fingers have certainly afforded models very pleasing to look upon. Following is a description of one of these models, which may be modified to suit the convenience of special cases:

The bag under consideration is composed of art serge, in this case a deep shade of heliotrope and embroidered in flax threads in terra cottas and subdued greens. Procure a quarter of a yard or serge, 54 inches wide, which will make two bags. For the lining buy the same quantity of thin white mackintosh of rubber sheeting. If it is 36 inches wide, it will make two; if 54 inches wide, three bags. But do not buy any intermediate width, or it will cut to waste.

Cut your serge in two, fold one piece in half and proceed to trace on it the design you propose to work. As it is useless to attempt ironing a pattern on to serge, trace it on thin tissue paper, pin it to the serge and tack along all the lines with white cotton; then tear away the paper and you have your pattern clearly traced, with the advantage that it will not rub off, while you can easily remove any strokes which are unnecessary. The embroidery should be about an inch from the bottom of the bag.

When embroidered, place a net cloth on the back of the work and press with a hot iron. Sew up the bag on the wrong side to the depth of 8½ inches, rub the seam open, fold back the edges of the remaining portion and tack them down with invisible stitches. Turn the bag and next prepare the mackintosh. Fold it with the glazed side inward, stitch each side closely to the same depth as the serge bag, making it a trifle narrower; turn the edge over as if to fell it, cut a little off the under edge and tack the other over it lightly for about 7 inches.

Slip this bag (without turning it) into the serge one, hem it on to the sides, turn your serge down just over the edge

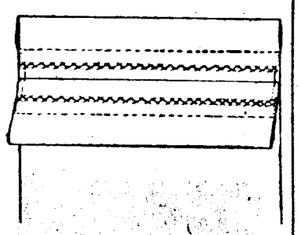

INSIDE OF BAG WHEN FINISHED.

of the mackintosh and herringbone it down, taking care not to catch the serge at the back. Stitch across with silk about three quarters of an inch from the top. A yard and a quarter of thin silk cord is sufficient for the two drawstrings.

Of course serge or cloth will make the most useful kind of sponge bags, but they are very dainty when made of linen, jeans or other washing material to match the nightdress case and comb bag. The mackintosh bag is easily removed to allow the embroidered cover to be washed.

How to Use Whalebones.

Genuine whalebone is expensive. There are several patent "bones" that are much cheaper and a fair substitute for the true whalebone, but they can seldom be used a second time. Whalebone will last a long time and may be used repeatedly. Whalebone casing costs but a small amount and is much better than any cases that can be prepared from the waist lining. Purchase it by the piece. One piece will be sufficient for lining several bodices. Cut the bones the proper length, which depends on the figure.

Most dressmakers soak their whalebones 24 hours before sewing them in. This is to make them soft and flexible in order to sew them through to the waist at the top, in the center and once or twice more. This prevents the bones slipping out of place. Cover the seams with a silk and cotton tape that comes for the purpose of casing. Do not use the double casing. Put the casings on quite full so that they have a wrinkled effect, when the bones are slipped in and sewed in place afterward. Remember to let the bones and casing for the darts extend fully to the top of these darts, but do not tack them higher than two inches from the top. Cover the whalebone at the top, where it is left loose from the waist, with the casing, which should be looped over.—New York Tribune.

NEW GARMENTS FROM OLD.

Practical Suggestions Concerning the Renovation of Worn Raiment.

"New lamps for old," cried the magician of "The Arabian Nights." "New garments from old," firmly declares the contriving woman. And more magic is involved in the latter case than in the former, for a certain ingenuity of fingers and brain is required in evolving a new article of raiment out of material that has done duty before in another form. While one woman will turn out a stylish coat from an old dress skirt and the trimmings of a discarded bonnet, another will appear grotesque to the point of pathos in jacket and gown that were never meant to associate. It is apparently for the benefit of the woman who has no genius for the task that Standard Designer presents some practical items on renovating, although the most expert may find a new notion or two in them.

The lining of renovated garments should always be new—that is, the cambric, percale, etc.; also the stiffening. The whalebones can be used several times if they are dipped in boiling water and straightened. Silk linings can also be made to do duty more than once, or old silk dresses can be utilized for linings, but all else outside of these should be new, fresh and clean, and the use of new findings and linings will make the entire garment seem trim and attractive to the wearer.

Patterns and styles of this season lend themselves very kindly to the renovation of old garments. Skirts have changed but little, and all that is necessary to freshen up a skirt of last year is to rip the gores apart, clean the material—if possible, turn it—and after relining it put it together in nearly the same manner as before, only arranging the fullness in whatever manner is most approved of. If the goods have faded about the lower edge, apply a facing of some contrasting material, cutting it in scallops, points or squares at the upper edge and concealing the joining of the dress goods and this facing with braiding or narrow gimp, or, for a street costume, with a narrow band of fur. The bottoms of skirts are more trimmed this winter than they have been for a long time.

When the skirt is too narrow, the front breadth can be replaced by one of contrasting material and the old front added to the side gores. The waist should be trimmed in some manner with the same material that is used for the new front, even if only a crush collar is made of it. When the front of the skirt has been spotted and the maker is unable to remove the spots or to replace the breadth, the whole can be braided over with narrow silk braid, if the material is cloth of a kind to go well with such decoration.

Old fashioned sleeves can be very easily altered at present, for they have grown so much smaller that a little shaping will reduce the passe variety to fashionable dimensions. Coats and jackets can have the entire sleeve braided, which mode of decoration will go a long way toward covering up defects or to hide seams should piecing be necessary.

The loose fronts that are so much worn this winter are useful in brightening up made over waists, for it is in front that a waist or basque usually begins to show signs of wear. If the back is glossy over the shoulder blades, brotelle pieces can be added, or norfolk plaits. The rubbed places which so frequently appear under the arms can be hidden by jacket fronts or bolero's.

Pineapple Cream.

A nice dessert, for which Good Housekeeping furnishes the recipe, is pineapple cream. Rub a pound each of butter and sugar to a cream, stir in a pound of grated pineapple, then add the yolks of 8 eggs well beaten and a cupful of milk. Beat the whites of the eggs stiff and light and add them last. Line a pudding dish with a rich pie crust rolled very thin, fill it with the prepared custard and bake in a moderate oven.

A Linen Centerpiece.

The foundation of a very effective centerpiece for which The Housewife furnishes design and directions is of round thread white linen, on which is worked a graceful arrangement of chrysanthemums. These flowers are most satisfactory when they are worked long and short stitch on each side of the petals, the slant being slightly in. Use the Asiatic filo floss. The blossoms may be yellow, shell pink, deep red, rose, etc.

To work, commence at the apex of the petals with a perpendicular stitch. This is the first long stitch, and if the design

EMBROIDERED CENTERPIECE.

is enlarged to life size it may be three-fourths of an inch long. On the convex side of the petal work from the top down and in. On the concave side work from the surface of petal up and out to the outline.

Never impose one series of stitches upon another. For instance, when these petals lap work the one which lies back first well down to the line of the one which crosses it, but not over it. When this entire petal is worked both above and below, work the forward petal with a lighter shade. Its edge will in this way be well covered and perfectly up against the first petal as background. Work edge of centerpiece in long and short buttonhole stitch with Asiatic Roman floss.

It takes 18 times more strength to go up stairs than is required for the same distance on a level.

USEFUL MEDICINE CASE.

It Is Designed Especially For Travelers and Is Homemade.

In The Ladies' Home Journal not very long ago was given an illustrated description of a medicine case that affords no end of convenience to travelers. This case may be made by taking two pieces of linen shaped somewhat like a four leaved clover, having an oblong center 8½ by 6 inches in size. This should have on all four sides flaps with rounded corners, those at the sides and top having a width of 4 inches at the greatest breadth and that at the foot measuring 5½, as it is purposed to contain a double pocket. Then take a strip of thin board 8½ by 6 inches, cover on both sides with oiled silk and place between the similarly shaped centers. An interlining of oiled silk should be securely basted between the two pieces of linen.

A row of machine stitching should then encircle and inclose the center to

TRAVELER'S MEDICINE CASE.

hold the board firmly. Take a strip of the linen 14½ inches in length and 2 wide. Bind securely with braid and ornament with a row of herringbone at top and bottom. Sew each end to the centerpiece an inch from the foot. Fasten every three inches, making five compartments. Then cut two pieces of linen to fit the flap at the foot, making one a half inch and the other 1½ inches shorter than this flap. Bind each along its straight edge. Then top sew these about the rounded edges, the shorter one over the larger, thus making two pockets almost the length of the flap, one of which should contain a tiny case of court plaster, a flat roll of surgical twine and the other lint, flannel and small bandages.

Bind and herringbone the whole case and fasten with a ribbon to the corner of the upper pocket a tiny pair of scissors. Bullet shaped pearl buttons, with a cord between, should hold the side pieces in place after the lower flap has been laid over the bottles. A piece of tape 48 inches long should be fastened to the edge of the upper flap to tie the whole securely.

Fashionable Hairdressing.

There are two prevailing styles in New York, according to The Herald, which depicts some of the leading coiffures. Women wear their hair either distinctly undule all around the head, with the back hair knotted high on the head and a curl or two on the forehead, or a la pompadour, without any curl on the forehead at all and only waved sufficiently to give a loose, full look on the sides. At the back it is gathered into a simple French knot, rather low on the head. In both styles of coiffure the tip of the ear only is concealed.

In Paris the last fashion in hair is to wear it closer to the head on the sides,

STYLISH COIFFURES.

with the ear entirely in evidence, and much higher in the back. A short comb, scooped out across the top, is worn just under the knot and fits closely. This comb keeps all refractory short hair successfully in place and gives the head a very charming contour. The front hair is worn as we wear it, but, through contrast to the loss fluffy sides, appears to be higher.

Every woman wears something in her hair at the opera. It may be diamonds, a feather, a ring of roses, with an aigret rising stiffly and smartly from the center, an osprey plume or some chic arrangement of bows of velvet ribbons.

Fashion's last edict declares that an osprey plume or aigret worn far back on the head is indispensable to the woman who would be chic.

Banana Salad, Spanish Fashion.

Banana salad when served Spanish fashion is made as follows: First the fruit is sliced with a silver knife, then it is placed in a deep glass dish, each layer alternating with one of finely cracked ice and powdered sugar. Over this is poured a dressing of orange juice sweetened and flavored with a little vanilla, and the whole is set on the ice for two hours before serving.

A Good Fig Pudding.

It is learned from Table Talk that a good fig pudding may be made as follows: Chop a half of a pound of figs very fine. Mix with 2 tablespoonfuls butter, add a third of a cup of powdered sugar, 2 eggs beaten light without separating, a cup of milk and a fourth of a cup of cake crumbs. Mix well, turn into a well greased pudding mold and boil for three hours.

ASTHME & CATARRHES
Guéri par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS - TOUX - RHUMES - NEVRALGIES
Vente en Gros : J. ESPIC, 20, rue Saint-Lazare, PARIS. Exiger la Signature
Dépositaires à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS ET ⁂ ; — FINLAY ET BRINSWIG.
Et dans toutes les principales Pharmacies des États-Unis.

CHARBON EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, le choléra. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.
BELLOC

VENTES A L'ENJA

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente

—DE—

PROPRIETES FONCIERES

Dans une Bonne Localité,

—COMPRENANT LA—

"Laiterie Canterou"

Etablie de longue date

—ET—

PROPRIÉTÉ RESIDENCE

Avec lot de terre contigue et lots de terre à bâtir de choix

Sur l'avenue Bienville et les rues Douane, Génois, Télémaque et Cortez,

A proximité des chars de la rue du Canal et près des splendides résidences du

Colonel Albert Paul, La Place, Tauzeret, Walker et autres.

Dans un district grandissant rapidement

TROIS SPENDIDES LOTS A BATIR

Sur l'Avenue Galvez,

Entre la rue du Canal et l'avenue Cleveland à proximité du centre des affaires.

3 Beaux Terrains

Sur les rues Ste-Anne et Alexandre.

—ET—

Onze Lots de Choix

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 54,695 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PARGEO G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Common — MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 et 631 rue Common, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 5 novembre 1896, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1. Les deux splendides lots de terre à bâtir, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue du Canal, les rues Gasquet nouvellement Jackson, Galvez et Miro, dès grés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 34 sur un plan par A. D'Hémecourt, voyer, le 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier ancien notaire. Les dits lots se jolgnent et mesurent chacun vingt-sept (27) pieds de face à la rue Galvez, vingt huit (28) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du fond, qui traverse obliquement, leur profondeur étant de cent cinquante trois (153) pieds deux (2) pouces trois (3) lignes sur la ligne de division entre chacun; cent soixante trois (163) pieds sur la ligne de côté du No 8, le plus rapprochée de la rue Gasquet, cent quarante trois (143) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes sur le côté du lot No 7, le plus près de la avenue du Canal, et seront vendus conformément au plan exposé à l'ordre et de ventes fait par L. Daney C. E., en date du 1er Déc. 1896, ces deux chars font face à une avenue splendidement pavée tout près des chars de la rue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blair, Adler et autres.

2. L'établissement ancien de la laiterie Canteron avec une bâtisse en bois à deux étages et aussi un cottage élevé qui y touche ensemble avec un grand terrain sur lequel se trouve, pour être vendus subdivisés d'après le plan exposé sur la place de la vente dressé par L. Daney, I. C. et daté le 1er décembre 1896, et plus pleinement décrit dans l'inventaire comme suit, à savoir:

Ilet No 100, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte, situé dans le second district de cette ville, borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Génois, contenant vingt (20) lots de terre, comme le tout est désigné sur un plan spécial dressé par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849, et sur lequel plan référence est faite pour plus ample description de la dite propriété.

3. Deux 2 certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Télémaque et Génois. Les dits lots sont désignés sous les Nos 14 et 15 dans l'ilet No 100 d'un plan dressé par L. H. Pilié, en date du 15 décembre 1849. Les dits lots mesurent chacun trente-quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes sur la rue Bienville par une profondeur de cent deux (102) pieds. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

4. Ce lot de terre de choix immédiatement opposé, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Génois, désigné comme lot No 101 sur un plan spécial tiré par Louis H. Pilié, ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme l'ilet No 481 sur le nouveau plan de ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémecourt, député voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1870, et contenant vingt-deux (22) lots de terre, mesurant en mesure américaine, deux cent soixante dix-sept (277) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de face sur chacune des rues Bienville et Conti et trois cents (300) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur et de face sur chacune des rues Télémaque et Génois, référence étant aussi faite à un plan fait par J. G. De Lizio, voyer, en date du 18 avril 1893. Les dits vingt-deux (22) lots de terre étant numérotés du No 1 au No 22 inclusivement. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité de la rue du Canal et des chars électriques et dans un voisinage s'améliorant rapidement depuis deux ans.

5. Un certain lot de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortes, Conti et Bienville, le dit lot étant désigné par le No 11 dans l'ilet No 502 et mesure trente deux (32) pieds de face à la rue Télémaque sur cent trente-huit (138) pieds de profondeur.

Cinq (5) certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, située dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Télémaque et Cortes et l'Avenue Bienville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'lot No 502, les dits lots Nos 6, 7 et 8 mesurent cent trois (103) pieds de face à la rue Conti par cent deux pieds (102) de profondeur formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti et les lots Nos 9 et 10 mesurent soixante-quatre (64) pieds de face sur la rue Télémaque, par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds.

Quatre certains lots de terre ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville et les rues Cortez, Télémaque et Conti, désignés comme lots Nos 19 à 22 inclusivement, dans l'ilet No 502.

Le dit lot No 19 mesurant trente-quatre (34) pieds de face à l'avenue Bienville sur cent deux (102) pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez. Les lots Nos 20 à 22 mesurant quatre-vingt-seize (96) pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente-huit (138) pieds. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

6. Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortez, désignés par les Nos 12 et 13 et formant l'encoignure des rues Bienville et Télémaque, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux (102) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Télémaque. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

7. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque et composé des lots Nos 14 et 15 et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 sur un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Dr Charles H. Bayon, passé pardevant Théo. Buisson, notaire, le 22 décembre 1876, lesquels dits lots et demi lot mesurant selon ledit devis, comme suit, à savoir: Les lots Nos 14 et 15 ont chacun trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié dudit lot No 16 a dix-sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

8. Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant située dans le deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque, composé des lots Nos 17 et 18 et de la moitié du lot No 16 qui est contigu au lot No 17 d'après un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Docteur Charles H. Bayon, passé pardevant Théo. Buisson, notaire, le 2me jour de décembre 1876, lesquels lots et demi lot mesurant selon ledit devis comme suit à savoir: Le lot No 17 trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 18 trente quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et la moitié du lot 16 mesurant dix sept (17) pieds trois (3) pouces et (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Les lots ci dessus décrits comprennent presque l'ilet entier de terre avec toute la façade sur l'avenue Bienville et la rue Télémaque. Ils sont situés d'une façon convenable pour y construire des améliorations de première qualité, étant à proximité de l'avenue Canal.

9. Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le second District de cette ville, formant partie de l'ilet No 48 du faubourg Lendeau, lequel dit ilet est borné par les rues Ste-Anne, Orléans Murat et Alexandre. Les dits lots sont désignés par les Nos 6, 8 et 9 conformément à un plan de partage du dit ilet de terre tiré par C. A. D'Aimas, député voyer déposé pour référence dans le bureau de C. V. Foulon, ancien notaire, le 18 juin 1861, auquel plan du devis figurative a été annexé à un acte passé pardevant le dit Foulon notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément auquel dit plan et devis les dits trois lots de terre mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir:

Le lot No 6 mesure 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Ste-Anne entre les rues Alexandre et Murat sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur entre lignes parallèles de 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes. Le lot No 9, près du mudi, et formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Alexandre, mesurant 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face sur la dite rue Ste-Anne, par 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes de profondeur et de face à la rue Alexandre, et la même profondeur sur l'autre ligne de rêve séparant le dit lot du lot No 8 ci-dessus décrit.

10. Onze (11) certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Soldelle, José, Pine Feliciana et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement selon un plan dressé par M. D. Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Soldelle et Feliciana et mesurant trente sept (37) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Feliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur, les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente sept (37) pieds de face à la rue Feliciana sur cent quinze (115) pieds de profondeur. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, devant être représenté par des billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes autres clauses de sécurité; les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire aux frais des acquéreurs.

6 fév—6 7 14 21 28—mars 7 à date

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double en bois.

556 et 556 1-2 RUE LAUREL,

Entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin

Succession de Mme Maria Morphy

No 41,782—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, 18 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Common, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er février et signé le 5 février 1897 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le cottage double en bois Nos 556 et 556 1,2 rue Laurel, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 116 borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciation et l'Avenue Napoléon, contenant 11 chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 16 sur un plan de 2082 lots de terre, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Dans un voisinage s'améliorant, près des lignes de chemin de fer électrique.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dès et exigibles en 1897 en plus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 fév—14 21 28—mars 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Septième District.

Nouveau No 818 (vieux No 124) rue Hampson, entre l'avenue Carrollton et la rue Short, (la rue à l'arrière étant St Charles).

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs Pelican Homestead and Building Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 51,954—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Common, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEU 1, 4 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 243 U, ancien plan de Carrollton, maintenant ilet No 71 sur le nouveau plan, borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Hampson et St Charles. Les dits lots sont désignés par les Nos cinq et douze sur un plan fait par Hedin et Barbarena, le 17 avril 1854, et mesurent chacun trente-sept pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Mai 1 dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

30jan—30 fév5 12 19 26 mars4

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

22 mesurant quatre-vingt-seize (96) pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente-huit (138) pieds. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou en quelque sorte y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortez, désignés par les Nos 12 et 13 et formant l'encoignure des rues Bienville et Télémaque, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux (102) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Télémaque. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc 1896.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque et composé des lots Nos 14 et 15 et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 sur un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Dr Charles H. Bayon, passé pardevant Théo Buisson, notaire, le 22 décembre 1876, lesquels dits lots et demi lot mesurant selon ledit devis, comme suit, à savoir: Les lots Nos 14 et 15 ont chacun trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié dudit lot No 16 a dix-sept (17) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

8° Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant située dans le deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Cortez, Conti et Télémaque, composé des lots Nos 17 et 18 et de la moitié du lot No 16 qui est contigu au lot No 17 d'après un devis annexé à un acte de partage entre J. P. N. Baquié et Docteur Charles H. Bayon, passé pardevant Théo. Buisson, notaire, le 2me jour de décembre 1876, lesquels lots et demi lot mesurant selon ledit devis comme suit à savoir: Le lot No 17 trente quatre (34) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 18 trente quatre (34) pieds huit (8) pouces de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; et la moitié du lot 16 mesurant dix sept (17) pieds trois (3) pouces et (6) lignes de face à la rue Bienville sur cent deux (102) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un plan par L. Daney, C. E., en date du 1er Déc. 1896.

N. B.—Les lots ci dessus décrits comprennent presque l'ilet entier de terre avec toute la façade sur l'avenue Bienville et la rue Télémaque. Ils sont situés d'une façon convenable pour y construire des améliorations de première qualité, étant à proximité de l'avenue Canal.

9° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le second district de cette ville, formant partie de l'ilet No 48 du faubourg Lendeau, lequel dit ilet est borné par les rues Ste-Anne, Orléans Murat et Alexandre. Les dits lots sont désignés par les Nos 6, 8 et 9 conformément à un plan de partage du dit ilet de terre tiré par C. A. D'Aimas, député voyer déposé pour référence dans le bureau de C. V. Foulon, ancien notaire, le 18 juin 1861, auquel plan du devis figurative a été annexé à un acte passé pardevant le dit Foulon notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément auquel dit plan et devis les dits trois lots de terre mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir:

Le lot No 6 mesure 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Ste-Anne entre les rues Alexandre et Murat sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur entre lignes parallèles de 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes. Le lot No 9, près du mudi, et formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Alexandre, mesurant 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face sur la dite rue Ste-Anne, par 94 pieds 9 pouces et 5 1,2 lignes de profondeur et de face à la rue Alexandre, et la même